

## **Améliorations des services de santé et services sociaux post-pandémie**

**Considérant** que nos membres et plusieurs partenaires désirent que des changements soient apportés dès maintenant dans l'organisation des services aux personnes de 55 ans et plus ;

**Considérant** que l'enquête menée auprès de nos membres en novembre 2020 démontre que les services offerts aux personnes âgées de 55 ans et plus ne répondent pas à leurs attentes actuelles et futures ;

**Considérant** qu'une grande majorité de nos membres a émis l'opinion que le fonctionnement actuel du réseau de santé et de services sociaux est une des causes du dérapage désastreux qui s'est produit dans la première vague de la pandémie ;

### **L'AQDR revendique :**

- La reconnaissance, par le MSSS, du droit universel à l'accès aux soins de santé et de services sociaux, et l'utilisation de toutes les ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles, etc.) pour y arriver, peu importent les circonstances (pandémie ou autres urgences).
- La garantie d'une inscription immédiate aux GMF de la province et l'accès à des médecins de famille aux patients orphelins âgés de 55 ans et plus et l'engagement du gouvernement à continuer de développer le travail en télémédecine.
- L'amélioration significative des ratios bénéficiaires-personnel.
- L'adoption d'orientations fermes pour que le choix de demeurer dans une résidence de type personnel devienne possible pour le plus grand nombre de personnes en perte d'autonomie, et la mise en œuvre immédiate des travaux nécessaires à l'adaptation et au développement des services de maintien à domicile.
- La décentralisation des prises de décisions du MSSS et des CISSS et des CIUSSS, par territoires de MRC, le plus près possible de l'endroit où se donnent les services, et la répartition des

- budgets sur une base populationnelle pondérée, ainsi qu'une place prépondérante aux communautés dans l'organisation et la distribution des services sur les différents territoires.
- La participation des comités de résidents ou d'usagers au processus de prise de décision pour l'organisation des services sur les territoires des CISSS et des CIUSSS, et leur collaboration aux communications avec les familles afin de les rassurer et de les informer de l'évolution de la situation.
- La réalisation par les CISSS et les CIUSSS d'une reddition de compte annuelle détaillée des services d'hébergement, de maintien à domicile et de soutien aux proches aidants.

#### **L'AQDR recommande :**

- Que le gouvernement tienne des états généraux sur l'organisation des services aux personnes de 55 ans et plus.
- Que le MSSS tienne compte du point de vue de nos membres sur les services d'hébergement, tant au public qu'au privé, considérés plus comme des ghettos que des résidences .
- Que le MSSS se donne un plan sur dix ans pour désinstitutionnaliser les services aux personnes âgées, et transfère un minimum de 50 % du budget dédié actuellement à l'hébergement à caractère institutionnel et aux soins en CHSLD vers le développement de ressources d'hébergement au sein du milieu de vie et le maintien à domicile.
- Que l'on priorise, dans le financement de services aux aînés, les services à domicile et le développement de services dans la communauté.
- Que les plans de mesures d'urgence soient revus et que le délestage de personnel de leurs postes réguliers vers des activités urgentes soit planifié. La formation et la mise en place d'équipes multidisciplinaires d'urgence doivent être prévues partout dans le réseau.
- Qu'un plan d'action soit établi dès maintenant pour éliminer progressivement, sur une période de cinq ans, l'utilisation d'agences privées de main d'œuvre en santé et services sociaux dans les services de maintien à domicile et dans les CHSLD.

- Qu'une révision majeure des mesures fiscales incitatives (subvention, crédit d'impôt ou autres) visant les personnes de 55 ans et plus qui désirent vivre dans une résidence de type personnel soit effectuée, et ce, afin de diminuer leurs charges financières liées au domicile et de leur permettre l'obtention de tous les services de soutien nécessaires.
- Que la Société de l'assurance automobile du Québec revoie ses pratiques de renouvellement de permis de conduire en préconisant des permis restrictifs de déplacement (restriction au quartier, à la municipalité, de jour, etc.) plutôt que son retrait.
- Que l'on augmente le financement des comités des usagers et des résidents pour leur permettre de mener à bien leur mission.
- Que le MSSS considère la révision des services de maintien à domicile afin qu'ils soient améliorés et mieux adaptés aux besoins de nos membres.
- Que le MSSS décentralise les décisions et l'organisation de la mise en place des services tout en conservant la responsabilité des orientations et des objectifs visés, permettant aux instances locales de collaborer avec leurs partenaires du milieu, et aux établissements et aux professionnels de réagir rapidement et adéquatement aux besoins des usagers.
- Que les CISSS et les CIUSSS nomment un seul responsable de l'ensemble des services dispensés aux personnes de 55 ans et plus (MAD, réadaptation, RI-RTF, CHSLD) sur un territoire donné et qu'il détienne les pouvoirs nécessaires à l'harmonisation des interventions.
- Que les personnes de 55 ans et plus puissent avoir accès à un maximum de services médicaux et sociaux le plus près possible de leur résidence. Que les pharmacies communautaires soient parties prenantes du développement et de l'implantation du concept de « services de proximité » et qu'elles servent de pôle offrant plusieurs services.
- Que l'ensemble des médecins de famille et GMF adoptent un mode de fonctionnement qui favorise une intervention adéquate (en télémédecine ou en présence physique) dans un délai maximal de 48 heures suivant la demande de consultation.
- Que les CISSS et les CIUSSS créent pour chaque territoire de desserte une table de concertation de tous les organismes qui offrent un soutien aux personnes qui demeurent dans une résidence de type personnel et un guichet unique d'accès aux services de maintien à domicile.